Dispense de visa pour les ressortissants brésiliens pour entrer et séjourner en Guyane pour une durée inférieure à quinze jours, dont le voyage et le séjour sont organisés par l'intermédiaire d'une agence agréée.

A transmettre au plus tard le

dimanche, 12 juin 2016

12h00

Destinataire DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIERES DE LA GUYANE
Aéroport Email te

	Espace réservé à la DDPAF 973						
Renseignements of	oncernant l'arrivée	Renseignements concernant l'agence agréée en GUYANE					
Date arrivée:		Nom	Référence DDPAF 973 à mentionner sur le Voucher				
15 juin 2016	nature du jour + JJ/MM/AAAA	Téléphone	OCIDIV N°				
Heure d'arrivée (XXHXX):		Références attribution licence:					
Lieu d'entrée ou N° de vol		Nom du responsable concernant la demande					
Provenance		Email:	Nom, signature et cachet de l'autorité				
Nombre de personnes concernées		L'agence agréée guyanaise a vérifié que les agences étrangères ci après mentionnées sont agréées.					

N°	NOM (comme indiqué sur la passeport) Date de naissan (JJ/MM/AAAA	sance Prénom	Pays de nationalité	Passeport Sexe (H/F)		Durée du séjour (jour arrivée et				Nom de l'agence agréée étrangère ou guyanaise	N° de licence agence étrangère
	(J/WWYAAAA			n°	date fin validité (JJ/MM/AAAA)	départ compris)	Date de départ (JJ/MM/AAAA)	Heure	Lieu de sortie ou N° vol	etrangere ou guyanaise	
1			BRESIL								
2			BRESIL								
3			BRESIL								
4			BRESIL								
5			BRESIL								
6			BRESIL								
7			BRESIL								
8			BRESIL								
9			BRESIL								
10			BRESIL								
11			BRESIL								
12			BRESIL								
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											

Nota: A l'arrivée en Guyane, conformément à la réglementation en vigueur, la personne susceptible de bénéficier d'une dispense de visa est soumise à la présentation d'un "Voucher", d'un passeport en cours de validité, des justificatifs sur les garanties de rapatriement (billet retour ou continuation) et d'une assurance couvrant les dépenses médicales et hospitalières pour les soins qu'elle pourrait recevoir en Guyane (la couverture minimum de 30000 Euros)